

<http://www.crifrance.com/histoire/article/loi-contre-le-voile-dit-integral-niqab>



2011 : loi contre le voile dit intégral (niqab)

- Histoire -

Date de mise en ligne : mardi 26 avril 2011

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

La loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est une loi française ayant pour objet d'interdire le port d'une "tenue destinée à dissimuler son visage".

Entrée en vigueur le 11 avril 2011, elle a été adoptée lors du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy dans un contexte marqué par un vif débat sur la place du voile intégral, et notamment le niqab, vêtement religieux islamique, dans l'espace public, notamment la rue et les établissements recevant du public.

La loi interdisant la dissimulation du visage dans les lieux publics s'inscrit dans un contexte socio-politique où la laïcité et la sécurité suscitent un très vif débat.

De nombreux incidents fortement médiatisés font polémique et ramènent la question du voile intégral sur le devant de la scène.